



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Assemblée
Point 3

A/144/3-Inf.1
11 février 2022

Note d'orientation pour le débat général intitulé

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques

La crise climatique s'aggrave et il est urgent d'agir pour réduire au minimum ses effets potentiels les plus dévastateurs. Les changements climatiques affectent désormais toutes les régions du monde et continuent de s'intensifier à un rythme soutenu. D'après les conclusions d'un récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'objectif visant à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, voire à 2 °C, ne pourra être atteint si l'on ne réduit pas immédiatement les émissions de gaz à effet de serre¹. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) a réaffirmé que les pays n'agissent pas suffisamment pour lutter contre la crise climatique.

L'activité humaine demeure l'un des principaux facteurs des changements climatiques. L'augmentation des émissions peut être attribuée à des pratiques non durables, notamment l'utilisation de combustibles fossiles, l'accroissement de l'élevage et la déforestation. Si nous voulons limiter les changements climatiques avant qu'il ne soit trop tard, nous devons modifier en profondeur nos structures économiques, nos pratiques de consommation d'énergie et nos systèmes alimentaires.

Une forte impulsion politique est essentielle pour surmonter la crise climatique, notamment pour parvenir à zéro émission nette, c'est-à-dire à un équilibre entre la quantité de gaz à effet de serre produite et la quantité de ces mêmes gaz éliminée de l'atmosphère. Les parlements peuvent et sont invités à utiliser leurs pouvoirs législatifs et budgétaires afin de garantir une législation forte et un financement adéquat en faveur de l'action climatique. Grâce à leurs fonctions de contrôle, ils peuvent également demander au gouvernement de rendre compte de ses engagements nationaux et internationaux en matière de changement climatique, notamment les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et du Programme 2030. En tant que représentants du peuple, les parlements sont à même de veiller à ce que les besoins de leurs électeurs soient satisfaits, notamment ceux qui sont les plus exposés aux effets des changements climatiques. Les parlements peuvent également réduire leurs propres émissions et devenir plus écologiques afin de promouvoir la durabilité.

¹ www.ipcc.ch/2021/08/09/ar6-wg1-20210809-pr/

Étant donné que les changements climatiques ignorent les frontières, il est essentiel d'instaurer une coopération interparlementaire solide. Grâce à un dialogue international constructif sur la question des changements climatiques, il est possible de renforcer la solidarité et de trouver des solutions communes en vue de bâtir un monde plus durable.

Le débat général sera l'occasion pour les délégués de partager leurs expériences en matière d'action climatique au niveau national et international et d'échanger des idées sur comment renforcer l'action parlementaire face aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération de la transition écologique.

Axes de réflexion :

- Malgré la volonté politique croissante, quels obstacles continuent d'entraver la mise en place d'une action climatique efficace et l'application des accords sur le climat ? De quelles capacités supplémentaires a-t-on besoin, y compris au sein des parlements, pour renforcer la lutte contre les changements climatiques ?
- Comment mettre à profit la période de reprise post-COVID-19 pour accélérer la transition écologique ? Plus particulièrement, comment faire évoluer les systèmes économiques et les pratiques d'utilisation de l'énergie et des ressources afin d'obtenir des résultats plus durables et comment les parlements peuvent-ils appuyer cette transition ?
- Quelles innovations les parlements mettent-ils en œuvre pour rendre plus vertes leurs pratiques et leurs activités et quelles mesures prennent-ils pour réduire leurs propres émissions ?
- Que peuvent faire les parlements pour s'assurer que les besoins des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les autres groupes sous-représentés dans la société, soient pris en compte dans les initiatives en faveur du climat ?